

**Proposition**  
**Rapport d'orientation budgétaire 2023**

**Conseil Syndical du**  
**Mardi 21 février 2023**

Le vote du budget primitif doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximum de deux mois.

Ce débat est obligatoire et s'impose aux collectivités locales (communes, EPCI, syndicats, etc.).

Le juge administratif a été amené à se prononcer à plusieurs reprises sur le fond et la forme de ce débat, notamment en précisant les éléments d'informations dont devaient disposer les élus de l'assemblée délibérante au travers de la note de synthèse.

Ce document, « outil de la démocratie locale » est désormais devenu un élément essentiel de la procédure et de la politique budgétaire.

Il doit permettre d'une part, de positionner la collectivité dans un environnement territorial élargi, présentant les éléments de contexte susceptibles d'interagir avec elle.

Il doit également, exposer la situation financière de la collectivité, expliquer ses orientations, choix, et projeter les engagements futurs en associant les projections financières utiles au débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire est venu préciser les attendus du « ROB », Rapport d'Orientation Budgétaire. Il précise en particulier que le rapport est transmis par le syndicat aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est mis à la disposition du public au siège du syndicat, dans les quinze jours suivants la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

**Une délibération spécifique vient prendre acte de ce rapport.**

**I. Les éléments de conjoncture nationale**

Le contexte international de persistance des effets de la crise COVID, de la guerre en Ukraine, de la crise énergétique et des impacts sur l'économie du réchauffement climatique conduisent entre autres à :

- Une inflation élevée (8,30 % en 2022 ; 3,37 % en 2023) ;
- Une envolée des prix de production de l'industrie (+ 20 %), de l'agriculture (+ 35 %) mais aussi de la construction ;
- Un ralentissement de l'économie mondiale plus fort que prévu (prévision de croissance 2,2 % en 2023 vs 3,2 % en 2022 et 6 % en 2021).

Le gouvernement table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023, ainsi que sur une hausse importante de l'inflation malgré la mise en œuvre de la politique publique de limitation de la dépense (taux prévisionnel : + 4,7 % en 2023). Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie :

- 15 % d'évolution du coût du gaz et de l'électricité pour les ménages
- Hausse des taux d'emprunts (taux fixe à 20 ans passe de 2,33 % à 3,45 % au 1/10/2022)

- Le PLF 2023 prévoit que la réduction du déficit public soit portée à 24 % par les collectivités locales
- Retour des contrats de Cahors sous l'appellation de Pacte de confiance.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB, alors que le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 15,85 milliards en 2023. Les dépenses de l'État s'établiraient à 480,3 milliards d'euros en 2023 (- 2,6% par rapport à 2022), tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à 345,1 milliards d'euros. Le poids de la dette publique baisserait de 111,5% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

## II. Les principales mesures du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023

Le projet de loi de finances (PLF) présenté par le gouvernement pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

### ➤ *Le pouvoir d'achat des ménages*

Le bouclier tarifaire énergétique est prolongé en 2023, avec une hausse des prix contenue à 15% à partir du 1er janvier 2023 pour le gaz et à partir du 1er février 2023 pour l'électricité (sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%). Le coût brut de la mesure est estimé à 45 milliards d'euros et son coût net à 16 milliards d'euros. Pour protéger le revenu disponible de tous les ménages, même lorsque leurs salaires augmentent, le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation.

L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. 20% des ménages les plus aisés la règlent encore.

### ➤ *Les mesures pour l'emploi et les entreprises*

Pour parvenir au plein emploi, 3,5 milliards d'euros sont destinés à l'aide à l'embauche d'alternants, avec l'objectif d'atteindre un million d'entrées d'ici 2027. France compétences, qui finance l'apprentissage, bénéficiera d'un soutien exceptionnel de 2 milliards d'euros. Pour assurer le maintien en emploi des salariés, le Fonds national pour l'emploi (FNE) et Transitionscollectives sont dotés de 325 millions d'euros. Le plan de réduction des tensions de recrutement est prolongé pour soutenir la formation des demandeurs d'emploi de longue durée. Ce budget permettra également de démarrer des actions pour accompagner la préfiguration de France Travail, futur guichet unique pour les demandeurs d'emploi, et des expérimentations pour l'insertion des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Concernant les entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans, en 2023 et en 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, vise à accroître la compétitivité des entreprises françaises, notamment dans le secteur industriel.

Face à la flambée des prix de l'énergie, 3 milliards d'euros sont en outre prévus à destination des entreprises.

### ➤ *Les mesures pour la transition écologique*

L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi (+2,5 milliards d'euros). Le dispositif MaPrimeRenov sera renforcé et le dispositif sera davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes.

Le verdissement du parc automobile est aussi soutenu à hauteur d'1,3 milliard d'euros, notamment pour lancer mi 2023 le nouveau dispositif de *leasing* social (location de voiture électrique à 100 euros/mois pour les foyers modestes). Le plan vélo, annoncé par le gouvernement le 20 septembre 2022, bénéficiera d'un fond de 250 millions d'euros.

La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 sera financée à hauteur de 150 millions d'euros afin de soutenir les énergies émergentes et la décarbonation, les garanties à l'export pour les nouveaux projets d'exploitation d'énergies fossiles cesseront début 2023

### III. Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval : Orientations prévisionnelles pour l'année 2023

#### 1. Contexte du syndicat et rappel du budget 2022

**Une étude sur l'eau potable** afin de mettre en adéquation les ressources en eau potable du territoire et la croissance démographique souhaitée dans le SCoT a été lancée en 2021.

La consultation a été réalisée durant l'été 2021 et a dû être relancée une seconde fois car infructueuse.

Le bureau d'étude BRL ingénierie a été sélectionné pour accompagner le syndicat sur cette étude, l'étude a été lancée fin octobre 2021 pour une durée d'un an.

Cette dernière a donc été réalisée sur l'année 2022 et sa restitution s'est déroulée le 8 novembre 2022 dans l'amphithéâtre du Campus de Biovallée. Cette restitution a été filmée afin qu'elle puisse être mise en ligne sur le site internet du SCoT et disponible pour visionnage.

Pour mémoire, le conseil syndical a validé, en 2021, l'attente du rendu de l'étude afin de finaliser le DOO. Il avait aussi mis en avant un besoin de pédagogie et de débat sur le DOO et avait donc souhaité réaliser 6 commissions d'approfondissement du DOO.

L'année 2022 a aussi été dédiée à la **poursuite de l'élaboration et de la finalisation des documents du SCoT** avec :

- ⇒ La mise à jour de l'ensemble des documents du SCoT suite à la sortie de la commune de Puy Saint Martin du périmètre du SCoT.
- ⇒ La mise à jour de l'ensemble des données INSEE datant de 2015 dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement.
- ⇒ La mise à jour des enveloppes urbaines existantes (EUE) et du gisement foncier disponible au sein des EUE.
- ⇒ La finalisation du DAACL avec la validation des périmètres de centralité et l'ajout du volet logistique dans le DAAC qui devient DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique).
- ⇒ La réalisation des différentes commissions liées à la finalisation de l'écriture du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

#### L'équipe technique du SCoT a aussi :

- Suivi de la conférence des SCoT dans le cadre de la loi climat et résilience.
- Poursuivi les échanges avec l'interSCoT Drôme-Ardèche (et la mise en place du premier interSCoT politique)
- Continué sa participation à la CDPENAF, à la CLE/Bureau de CLE et aux suivis des études du SMRD
- Rédigé des avis (PLH, PLU...)

Les élus du conseil syndical ont mis en avant un besoin d'information, de réflexion, de pédagogie et de transmission sur le SCoT et les thématiques en lien avec ce dernier à destination des élus du territoire et des autres publics. Ainsi et pour répondre à ces besoins, une nouvelle personne à mi-temps a été embauchée en mars 2022.

L'équipe du SCoT a ainsi pu travailler sur la stratégie de communication/information du SCoT. Pour commencer, elle a mis à jour le site internet et organisé une première conférence en décembre 2022.

Le budget 2022 a été voté par le conseil syndical le 9 mars 2021. Il s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	<b>444 298.69€</b>	<b>121 729.19€</b>
RECETTES	<b>444 298.69€</b>	<b>121 729.19€</b>

#### 2. Prospectives 2023

L'année 2023 sera dédiée à la finalisation des documents d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), tous deux initiés en septembre 2019.

L'ensemble des réunions restantes et prévues dans le cadre de la réalisation de ces deux documents seront réalisées en 2023. Le bilan de la concertation sera aussi réalisé en 2023.

Le SCoT devrait ainsi être arrêté après l'été 2023 et la phase de consultation des PPA et d'enquête publique lancée en automne 2023. (CF. calendrier à la fin du ROB).

Concernant le volet sensibilisation, la programmation 2023 est en cours de construction. Elle prévoit la mise en place dès le printemps 2023 d'une succession d'ateliers et de visites de terrain à destination des élus et des techniciens, afin de poursuivre l'approfondissement de la thématique sur les nouvelles formes urbaines. L'organisation d'une seconde conférence est également prévue à l'automne pour ouvrir un nouveau cycle thématique.

En parallèle du volet sensibilisation, les outils de communication tels que le site internet et des lettres d'information seront mis à jour et réalisées régulièrement afin de relayer les actualités.

### 3. Programmation des investissements

- **Elaboration du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval**

Conformément au calendrier prévisionnel d'élaboration du SCoT (ci-dessous), est intégré à la proposition budgétaire prévisionnelle pour 2023 :

- La finalisation de l'élaboration du DOO ;
- La finalisation de l'élaboration du DAACL ;
- L'arrêt du SCoT et le lancement de l'enquête publique ;
- D'éventuelles réunions complémentaires afin de finaliser et d'arrêter le DOO.

- **Autres études :**

⇒ Mise à jour du diagnostic du DAACL.

### 4. Dépenses de fonctionnement prévisionnelles

- **Dépenses de personnel :**

- Secrétaire comptable : 0,5 ETP
- Directrice : 1 ETP
- Chargée de mission SCoT : 0.5 ETP

Le budget affecté au fonctionnement du syndicat mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme est en légère hausse, certains postes augmentent :

- Abonnements, maintenance... ;
- Les charges de personnelles dont le poste à mi-temps qui est compté sur 12 mois en 2023 contre 10 mois en 2022 ;
- Les frais liés au développement des missions de communication et de sensibilisation.

### 5. Recettes prévisionnelles

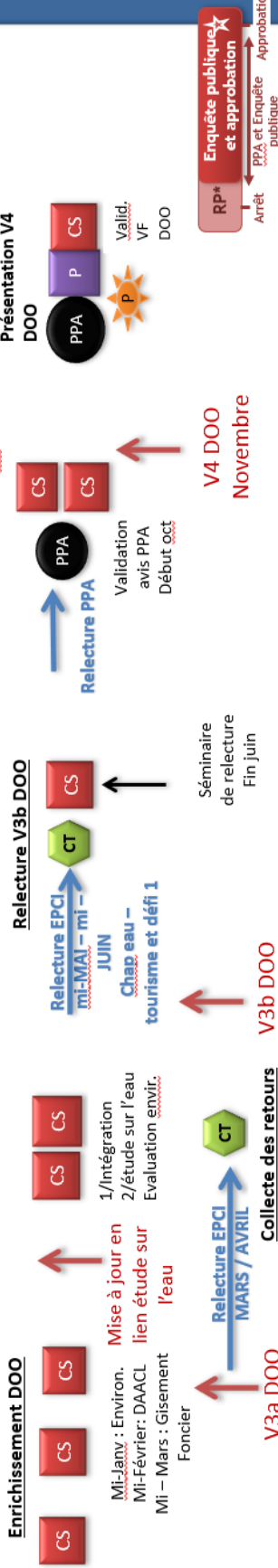
- La contribution des deux intercommunalités, qui contribuent chacune à part égale au budget. du Syndicat Mixte, sera maintenue au même niveau que l'année précédente soit 70 000 Euros chacune, sous réserve, de l'attribution.
- Les subventions du département de la Drôme et de l'agence de l'eau liées à l'étude sur l'eau.
- Le versement du Fonds de Compensation sur les opérations d'investissements éligibles engagés en année N-2.
- Le Syndicat Mixte du SCoT ne prévoit pas de recourir à l'emprunt.

Monsieur Loïc MOREL  
Président du Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de  
la Drôme Aval

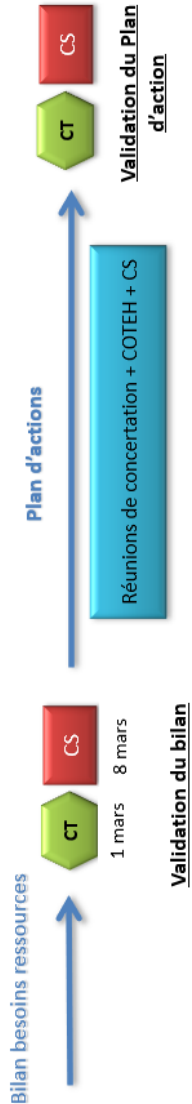
# Feuille de route rédaction du DOO

2022					2023					
Janv	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Sept	Oct	Nov	Déc

## RÉDACTION DU DOO ET RESTITUTION



## ETUDE SUR L'EAU



Legend for icons used in the timeline:

- CT** (Green hexagon): Cotech
- CS** (Red square): Conseil Syndical
- C** (Blue square): Commission
- P** (Purple square): Plénière
- PPA** (Black circle): Personnes publiques associée
- P** (Orange star): Réunion publique